

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°31**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées** : Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

**Etaient absents** : Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Revisite des aides accordées par la Ville de Tulle dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU)**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°24 du 8 décembre 2020 relative à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) sur un périmètre centre-ville de Tulle et approbation de la convention afférente,
- Considérant que l'OPAH RU est lancée officiellement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- Vu sa délibération n° 35 du 7 décembre 2021 relative à la modification du règlement d'attribution des aides de la commune dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) sur un périmètre centre-ville de Tulle,
- Considérant qu'après un an et demi de fonctionnement et deux bilans (2021 en demi-année et 2022 en année complète), il apparaît qu'une revisite des aides est nécessaire,
- Considérant que le Conseil Communautaire a acté le 6 mars dernier une réduction des aides en OPAH de droit commun et une augmentation en renouvellement urbain,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Décide** de revoir les aides accordées par la Ville de Tulle dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) et ainsi revoir le dispositif selon les modalités suivantes

OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN	Dispositif actuel		Evolutions proposées	Nbre de logts	Engagement
	Niveau de revenus		Niveau de revenus		
	TM/Modeste	Intermédiaire	TM/Modeste		
<b>OPAH - Propriétaires occupants</b>					
Prime Primo Accession dans l'ancien avec travaux	8 000	6 000	10 000	7	70 000
Bonus en cas de fusion de logements pour aboutir à un T3 minimum	0	0	6 000	2	12 000
<b>OPAH - Propriétaire bailleurs</b>					
Prime mise en location bien vacant avec travaux	3 000	0	6 000	12	72 000
Bonus en cas de fusion de logements pour aboutir à un T3 minimum	1 500	0	6 000	2	12 000
				<b>TOTAL</b>	<b>166 000</b>

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,



Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : **13 AVR. 2023**  
Date et ref de l'accusé de réception : **13 AVR. 2023**

*521 - M042023*